

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Digne-les-Bains
MALLEFOUGASSE AUGES - COMMUNE

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° D_2026_036

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9
Date de la convocation : 18/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle communale Jean-François AILHAUD), sous la présidence de Dominique PIGANEAU.

Présents : Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET, Emmanuel DUPAS, Claire LAURAIN, Didier ARCIDIACONO, Sandrine BAUDOUIN, Joël FAGOT, Aurelie GITZINGER, Pierric GENEY

Représentés :

Absents et Excusés : Jennifer BENASSI, Frank ABECASSIS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Véronique NICOLLET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient chaque année de fixer le montant des subventions que la commune souhaite verser aux associations et autres organismes.

" Toute association déclarée et immatriculée au répertoire Sirene peut demander une subvention pour :

- **Réaliser une action ou un projet d'investissement**
- **Contribuer au développement d'activités**
- **Ou contribuer au financement global de son activité"**

Monsieur le maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2026.

Monsieur Pierric GENEY quitte l'assemblée à 19h26 et ne prend pas part au vote en raison de sa qualité de membre du collège des dirigeants de l'association Au Pied du Mur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

-VOTE les subventions aux associations comme suit :

* Coopérative scolaire école de Cruis : **540.00€ (290€ fonctionnement / 250€ exceptionnelle)**

* Association Au Pied du Mur : **100.00€**

* Amicale du personnel du Val de Durance : **400.00€**

* Association La Cistude à l'Escale : **100.00€**

* Amicale des sapeurs pompiers de Peyruis : **100.00€**

* Association des parents d'élèves de Cruis Les Petites Canailles : **100.00€**

* Association Pass O Jeunes de Peyruis : **50.00€**

* Association départementale les Restaurants du Coeur : **60.00€**

* Maison Familiale et Rurale de Ventavon : **50.00€**

-DIT que les crédits ont été inscrits au budget principal 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Dominique PIGANEAU
Président de séance

Véronique NICOLLET
Secrétaire de séance

